

Les élus baissent leurs indemnités

Les élus de la ville de Bussy-Saint-Georges ont décidé, dans le cadre de la prochaine réunion du conseil municipal, de voter la baisse de leurs indemnités de fonction de 25 %.

"Certes, la mesure a une dimension bien modeste au regard des déficits colossaux de l'État - à mettre en regard des 80 milliards de déficit annoncés pour 2012, certes elle n'a pas l'impact symbolique du récent amendement rejeté des députés de la « Droite populaire », mais elle confirme le cap que la majorité s'est fixée, maintenir une gestion rigoureuse des deniers publics", explique le maire, Hugues Rondeau.

Et il ajoute : *"La démocratie a un prix, mais, alors que la crise touche la population plus que jamais, que les taxes locales (où les parts communales, départementales, régionales et syndicats mixtes impactent les foyers) on ne peut pas légitimement demander des efforts aux Français et s'en exempter soi-même".*

VIVRE EN SEINE-ET-MARNE

BUSSY-SAINT-GEORGES

L'indemnité des conseillers municipaux passe à 113 €

Le 12 décembre, le conseil municipal de Bussy-Saint-Georges devrait entériner une baisse de 25 % des indemnités pour les élus. Hugues Rondeau, le maire (DVD), touchera désormais 2 856 € brut. Ses adjoints plafonneront à environ 950 € brut ; les conseillers municipaux, à un peu plus de 113 €. Cette délibération devrait s'appliquer au 1^{er} janvier.

Le Parisien, jeudi 1er décembre 2011